

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
19 avril 2002  
Français  
Original: anglais

---

**Comité du Conseil de sécurité créé  
par la résolution 1267 (1999)****Lettre datée du 16 avril 2002, adressée au Président  
du Comité par le Représentant permanent de la Lettonie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Conformément au paragraphe 6 de la résolution 1390 (2002) du Conseil de sécurité, en date du 16 janvier 2002, j'ai l'honneur de vous communiquer les éléments d'information suivants sur l'application de ladite résolution en République de Lettonie.

Le 8 octobre 2001, le Cabinet des ministres a adopté un règlement concernant l'application du régime de sanctions imposé par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies à l'Émirat islamique d'Afghanistan, sur la base de la résolution 1267 (1999), en date du 15 octobre 1999, et de la résolution 1333 (2000), en date du 19 décembre 2000.

Le 9 avril 2002, le Cabinet des ministres a modifié ce règlement conformément à la résolution 1390 (2002). Les mesures et dispositions énoncées aux alinéas a), b) et c) du paragraphe 2 de ladite résolution ont ainsi été incorporées dans la législation nationale lettone.

La Lettonie est pleinement résolue à collaborer avec les organisations internationales et l'Organisation des Nations Unies, en particulier le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999), et les États Membres de l'ONU dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et afin de démanteler le réseau Al-Qaida.

La République de Lettonie a par ailleurs indiqué, dans le rapport qu'elle a présenté en application de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, en date du 28 septembre 2001, qu'elle soutenait pleinement la coalition formée par l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres pour combattre le terrorisme. La Lettonie, qui est partie à de nombreux instruments juridiques internationaux (conventions et accords bilatéraux), est toute disposée à prendre part à la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Gints Jegermanis

